

# Réunion du CHSCT ordinaire du 2<sup>ème</sup> trimestre

SECTION SERVAIR SA  
SPASAF CFDT  
GROUPE AIR-FRANCE  
A Roissy, le 2 Juillet 2010



## Information et consultation sur le bilan de la médecine du travail

Nous noterons sur le bilan 2009 une diminution de la présence des médecins du travail : 61 heures pour l'un et 121 heures 34 pour l'autre. Cela ne devrait pas les empêcher de réaliser leur mission en milieu de travail, soit un tiers de leur temps de travail ce qui correspond à au moins cent cinquante demi-journées de travail effectif chaque année, réparties mensuellement, pour un médecin à plein temps.

**Une diminution des effectifs, plus de personnel exposé au bruit, moins d'examens audiométriques et de Visiotests.**

Nature du risque	Nombre examens 2008	Nombre examens 2009	Nature de l'examen
Bruit	1270	202	Audiométrie
Ecran cathodique	158	44	Visiotest

Pour expliquer le nombre plus important de personnel exposé au bruit, le médecin du travail a indiqué que cela était dû au turn-over. Pour la diminution des examens, il n'y avait pas d'appareil pour les effectuer de janvier à octobre 2009 et les examens ont concerné essentiellement le personnel qui travaille en piste.

En 2008, il y a eu 41 CDD alors qu'en 2009 il n'y en a eu que 18. Il y a eu un turn-over moins important. Les membres de la liste Santé,

Sécurité et Dignité au Travail ont indiqué que l'on ne pouvait pas s'arrêter aux personnels qui travaillent en piste. La Laverie est aussi concernée et ils ont demandé que des mesures soient prises pour atténuer les bruits qui pouvaient l'être et qu'une sensibilisation du port des protections auditives soit faite par affichage dans les lieux de vie.

La Direction rappelle qu'au service Laverie nous sommes en dessous des 85Db réglementaires et que pour la sensibilisation, il y a tout ce qu'il faut au service médical.

**Pour la CFDT, il n'est pas acceptable que les agents qui ont passé leur visite médicale entre janvier et octobre 2009 n'aient pas bénéficié d'examen d'audiométrie, qui est par ailleurs obligatoire pour le personnel soumis à ce risque et on ne peut pas s'arrêter non plus aux 85Db réglementaires. Il faut prendre en compte bien sûr les décibels mais aussi la durée d'exposition.**

**Fiche d'Entreprise : elle aussi obligatoire**

La fiche d'entreprise regroupe tous les risques professionnels de l'établissement avec les salariés soumis à ces risques. Elle doit être présentée au CHSCT en même temps que le bilan annuel.

Cela n'a pas été le cas. Pour la CFDT, ces manquements sont inacceptables.

**Consultation :**

Pour : 3 UNION SERVAIR

Contre : 6 Santé, Sécurité et Dignité au Travail

### Information et consultation sur le bilan de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail 2009.

S'il y a un point positif de ce bilan 2009, c'est celui de la mise à disposition dans les différents services de transpalettes à élévation et de tables à niveau variable.

#### Sur les données chiffrées :

Nous sommes passés de 0 à 14 salariés atteints par une maladie professionnelle.

#### ■ Enseignement à tirer des accidents graves, répétés ou des incidents révélateurs d'un risque grave :

Seule nouveauté, mettre en place des solutions correctives le plus rapidement possible et les communiquer aux agents. Procéder dans chaque service à un contrôle sécurité hebdomadaire par l'encadrement de proximité.

#### ■ Enseignement à tirer des maladies professionnelles ou à caractère professionnel :

**Rien ! C'est un copier coller de l'année 2008.** Pourtant nous avons eu en 2009 14 salariés atteints par une maladie professionnelle.

#### ■ Nature des observations formulées par le médecin du travail :

**Copier coller avec 2008**

#### ■ Nature des observations formulées par les services de l'inspection du travail :

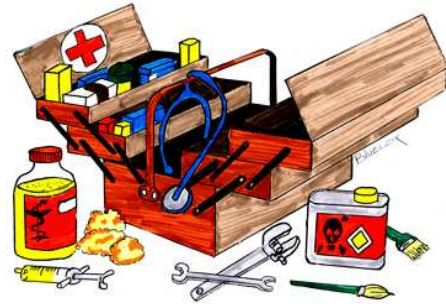
Suppression d'une pause de 20 minutes accordée au cours d'une durée de travail de 4 heures continues.

#### Consultation :

Pour 3 UNION SERVAIR

Contre 6 Santé, Sécurité et Dignité au Travail

**Pour la CFDT, ce bilan est bien en dessous des attentes des salariés en terme de prévention et d'amélioration des conditions de travail.**



### Information et consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2010

C'est un programme annuel de prévention très générique qui se résume en 5 pages qui a été présenté aux membres du CHSCT.

A l'heure où les médecins sont d'accord pour reconnaître le vieillissement de la population à SERVAIR1, où le maintien dans l'emploi des seniors constitue un enjeu majeur, où la flexibilité, la précarité, l'intensification du travail, les relations dégradées en milieu de travail tels que les brimades et harcèlements, génèrent stress et risques psychosociaux.

La direction présente un plan de prévention où **il n'y a aucune prévention pour les apprentis, les femmes enceintes et les seniors alors même qu'il y a un accord sénior dans lequel des mesures étaient prévues. Pas un mot sur les risques psychosociaux pourtant là aussi le gouvernement insiste pour qu'ils soient pris en compte dans les plans de prévention. Rien non plus sur le travail de nuit.**

#### Consultation :

Pour 3 UNION SERVAIR

Contre 6 Santé, Sécurité et dignité au travail

**Pour la CFDT, non seulement nous sommes à des années lumière de la charte éthique et sociale du groupe AIR FRANCE mais en plus on s'en éloigne de jour en jour.**

## SECTION SERVAIR SA

SPASAF CFTD  
GROUPE AIR-FRANCE

### Bilan trimestriel des accidents du travail du 1<sup>er</sup> trimestre.

#### Des accidents du travail toujours en hausse :

Taux de fréquence 1<sup>er</sup> trimestre 2010 : 68,6 et 64,4 pour le premier trimestre 2009

Taux de gravité 1<sup>er</sup> trimestre 2010 : 4,94 et 3,68 pour le premier trimestre 2009

**La direction a décidé de sévir** parce que les contre-visites, les entretiens par les adjoints suite aux arrêts maladie et accidents de travail ne suffisent pas à réduire l'absentéisme. **La direction va maintenant sanctionner les salariés victimes d'accident du travail** qui n'auront pas respecté les procédures.

**Pour la CFTD, on voit bien que la direction reste dans une logique de Répression et certainement pas dans la Prévention. Pourtant les chiffres montrent qu'elle est dans l'erreur.**

### Campagne d'affichage « Travail et chaleur d'été »

Les membres de la liste Santé, Sécurité et Dignité au Travail ont souhaité que soit mis en œuvre une campagne d'affichage sur le thème « **Travail et chaleur en été** ». Peine perdue. Pour la direction « *trop d'affichage tue l'affichage* » sauf pour les indicateurs : d'hygiène, manquant, ponctualité, performance, conformité, note de service, engagement, communication etc... **ET RIEN SUR LA SANTE AU TRAVAIL.**

Alors que la maison mère AIR FRANCE met en place un plan canicule avec mise à disposition de bouteilles d'eau sur des consignes données par le service médical, **la direction de SERVAIR1 supprime les bouteilles d'eau au nom de l'économie, économie faite sur la santé des salariés.**

**Pour la CFTD c'est HONTEUX ET INACCEPTABLE.**

Mais que dit notre service médical sur ce sujet ?

A-t-il donné seulement **son avis** sur cette décision de supprimer les bouteilles d'eau comme l'impose la réglementation ?



### Proposition d'actions pour la prévention des risques psychosociaux

Les membres de la liste Santé, Sécurité et Dignité au Travail ont proposé la mise en œuvre de 7 mesures pour prévenir des risques psychosociaux. Pour la direction, pas question. Cela est du ressort des organisations syndicales en central. Problème, car la direction générale a annulé la dernière réunion sur ce sujet, sans fixer une nouvelle date. Autre problème, le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels dans l'établissement et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention sur le harcèlement moral et sexuel. Le refus de l'employeur doit être motivé.

**La CFTD considère le refus de la direction d'intégrer des mesures pour prévenir les risques psychosociaux proposées par le CHSCT comme une entrave au fonctionnement du CHSCT.**

## Résolution liste Santé, Sécurité et Dignité au Travail

Les élus de la liste Santé, Sécurité et Dignité au Travail votent une résolution d'annulation de la réunion du CHSCT qui s'est tenue le 19 avril 2010.

La direction de SERVAIR SA avait demandé le chômage partiel suite à l'arrêt du trafic aérien. Pour que cette demande soit prise en compte, il aurait fallu qu'elle puisse démontrer qu'il n'y

avait pas d'activité dans les établissements, **ce qui n'était pas le cas.**

**De nombreux salariés ont bien travaillé pendant cette période alors que dans le même temps la direction imposait d'autorité des congés et/ou RTT à certains autres salariés.**

### Résolution

#### Liste Santé Sécurité et Dignité au Travail Session CHSCT du 25 JUIN 2010

**Compte tenu que** l'ordre du jour de la réunion du 20 avril 2010 a été établi par le seul président contrairement à l'article L4614-8 qui précise que :

- L'ordre du jour de chaque réunion est établi par le président et le secrétaire.

Il est transmis aux membres du comité et à l'inspecteur du travail dans des conditions déterminées par voie réglementaire.

**Compte tenu** de l'obligation d'adresser une convocation écrite et personnelle qui n'a pas été respectée et qui ne peut, en aucun cas être orale et collective comme cela a été le cas.

**Compte tenu** de points à l'ordre du jour qui ne sont pas du domaine de compétence ni du ressort du CHSCT :

- *Information sur la situation de force majeure liée à l'arrêt du trafic aérien et ses conséquences sur l'exploitation.*
- *Information sur les mesures déjà prises (non renouvellement des contrats d'intérim, arrêt des heures supplémentaires, appel au volontariat sur l'utilisation des congés, repos compensateur et jours RTT).*
- *Information et consultation sur les modalités de la récupération des heures perdues.*
- *Information et consultation sur les modifications de vacation.*

La liste Santé, Sécurité et Dignité au Travail a mis au vote cette résolution  
d'Annulation de la réunion du CHSCT du 20 avril 2010

**Résultat du vote : 6 Pour, 1 Contre, 2 n'ont pas pris part au vote**

**Les représentants CFDT  
au CHSCT vous informent**